DOLCI ARCHITECTES

Centre Saint-Roch - Rue des Pêcheurs 8
CH - 1400 Yverdon-les-Bains
Tél: +41 (0)24 424 14 14
info@dolci-architectes.ch
www.dolci-architectes.ch

Commune d'Yvonand

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Canton de Vaud, District du Jura-Nord vaudois

Territoire communal

Plan n° : 2/6

N° d'affaire	:	2023	Dessiné par	:	VRA	Échelle	: 1 : 5000
Phase	:	ENQ	Dessiné le	:	27.01.2026	Format	: 1400 x 880
Responsable	:	XCO				Imprimé le	: 25.02.2026

Approuvé par la Municipalité
dans sa séance du

La Syndique : Le Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique
du

La Syndique : Le Secrétaire :

Adopté par le Conseil communal
dans sa séance du

La Présidente : La Secrétaire :

Approuvé par le Département compétent
Lausanne, le :

La Cheffe du département :

Entré en vigueur :

LÉGENDE

RESTRICTION DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE LA PROCÉDURE LATC

- Limite de commune
- Périmètre du plan d'affectation communal

Affectations

- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT - A
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT - B
- Zone d'habitation de moyenne densité 15 LAT
- Zone d'habitation de forte densité 15 LAT
- Zone mixte 15 LAT
- Zone d'activités économiques 15 LAT - A
- Zone d'activités économiques 15 LAT - B
- Zone d'activités économiques 15 LAT - C
- Zone centrale 15 LAT - A
- Zone centrale 15 LAT - B
- Zone centrale 15 LAT - C
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - C
- Zone de verdure 15 LAT - A
- Zone de verdure 15 LAT - B
- Zone de tourisme et de loisirs 15 LAT
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone ferroviaire 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT
- Zone de protection de la nature et du paysage 17 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone ferroviaire 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT
- Aire forestière statique selon constation de la nature forestière (art. 24 LVLFo)

Contenus superposés

- Secteurs de protection de la nature 17 LAT - A
- Secteurs de protection de la nature 17 LAT - B
- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a OEaux (se référer au plan dédié pour les distances)

RESTRICTION DE DROIT PUBLIC RELEVANT D'AUTRES PROCÉDURES LIÉES À CELLES DE LA LATC

- Distances par rapport à la forêt - zone inconstructible depuis la limite forestière statique (art. 27 LVLFo)
- Limite de propriété projetée
- Limite de propriété à supprimer

ÉLÉMENTS RELEVANT D'AUTRES PROCÉDURES OU À TITRE INDICATIF

- Inventaire cantonal des chemins pédestres
- Itinéraire de SuisseMobile à vélo
- Régions archéologiques

Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

- Importance nationale
- Importance régionale
- Importance locale

Objets recensés

- Monument d'intérêt régional
- Objet d'intérêt local
- Objet d'intérêt local

Inventaire Cantonal des Monuments Naturels et des Sites (IMNS)

- Contenu linéaire
- Contenu surfacique

Zones de protection des eaux

- Zone S1
- Zone S2
- Zone S3

Périmètre de limitation d'obstacles à la navigation aérienne

- Périmètre de limitation d'obstacles à la navigation aérienne

Site marécageux d'importance national n°416 Grande Cariçaie : éléments caractéristiques protégés

- Éléments ligneux
- Milieux herbacés

Plan établi sur la base des données cadastrales du 27.01.2026, fournies par le bureau Jaquier-Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le :

Signature :

2544000 2544500 2545000 2545500 2546000 2546500 2547000 2547500 2548000 2548500 2549000 2549500